



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/08/19

Dossier complet le :

31/10/19

N° d'enregistrement :

619 00 8821

1. Intitulé du projet

Défrichement de parcelles Barsees

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Lac

Prénom

Palmick

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

-lac Palmick

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Idem

RCS / SIRET

42045165000014

Forme juridique

exploitant individuel

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51-a)	Défrichement ingénieurs à 25,0 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de parcelles Barsees
sur 2 parcelles

4.2 Objectifs du projet

Mise en culture

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Coupe du Bois
- Dessouchage
- rassemblement des résidus
- Semis

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement
DDT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	
lot 1	3,2960
lot 2	0,5446
	3,8406

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune
de St Riquaire Luc
lot 1 / 2 200
lot 2 / 2 306

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

St Riquaire Luc (19)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers au profit de l'agriculture
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la surface agricole communale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

X

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		<input type="checkbox"/>
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Hilaire lac

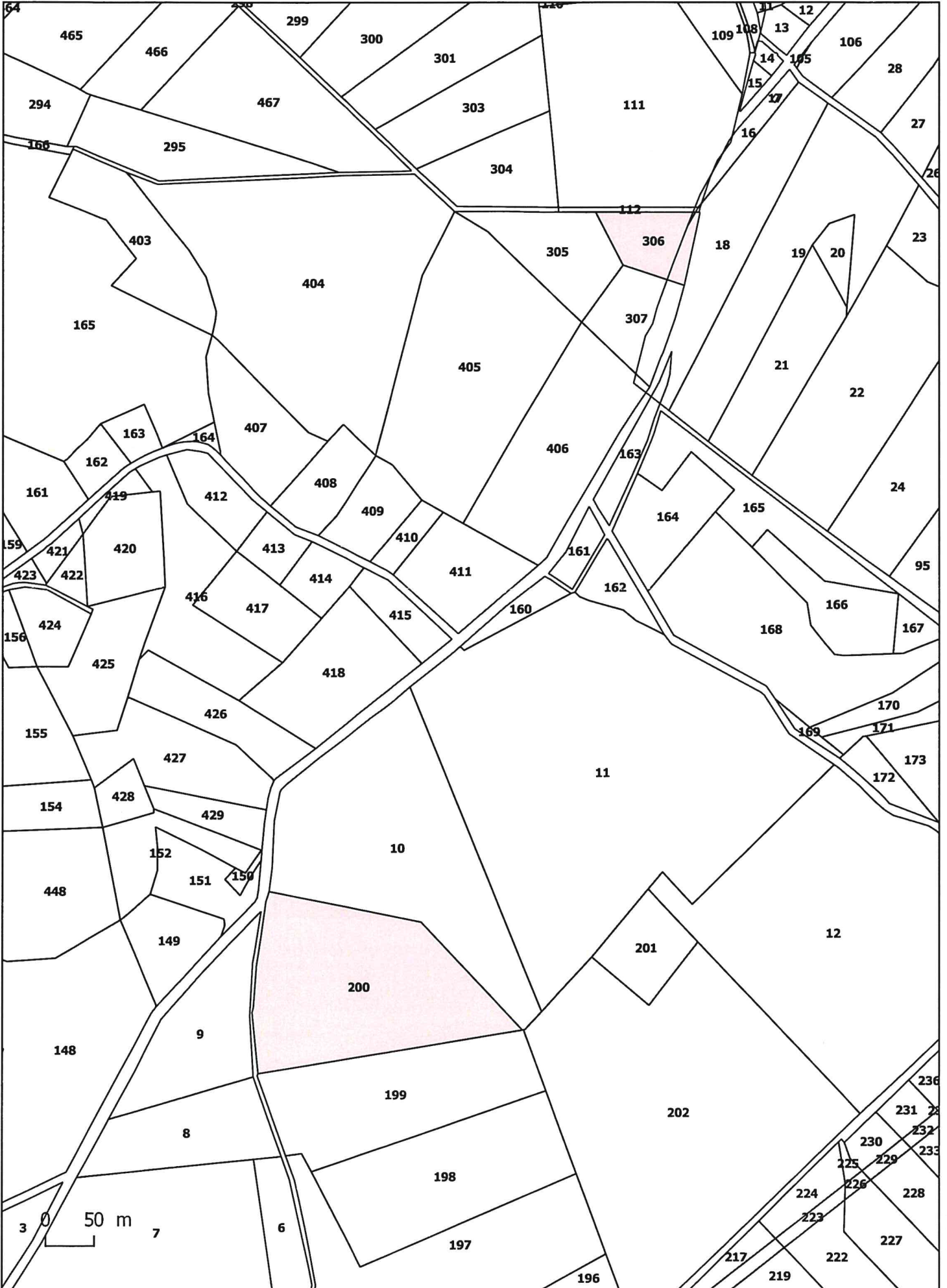
le,

03/08/2019

Signature









2306



200

Compléments d'informations suite à une demande d'examen au cas par cas

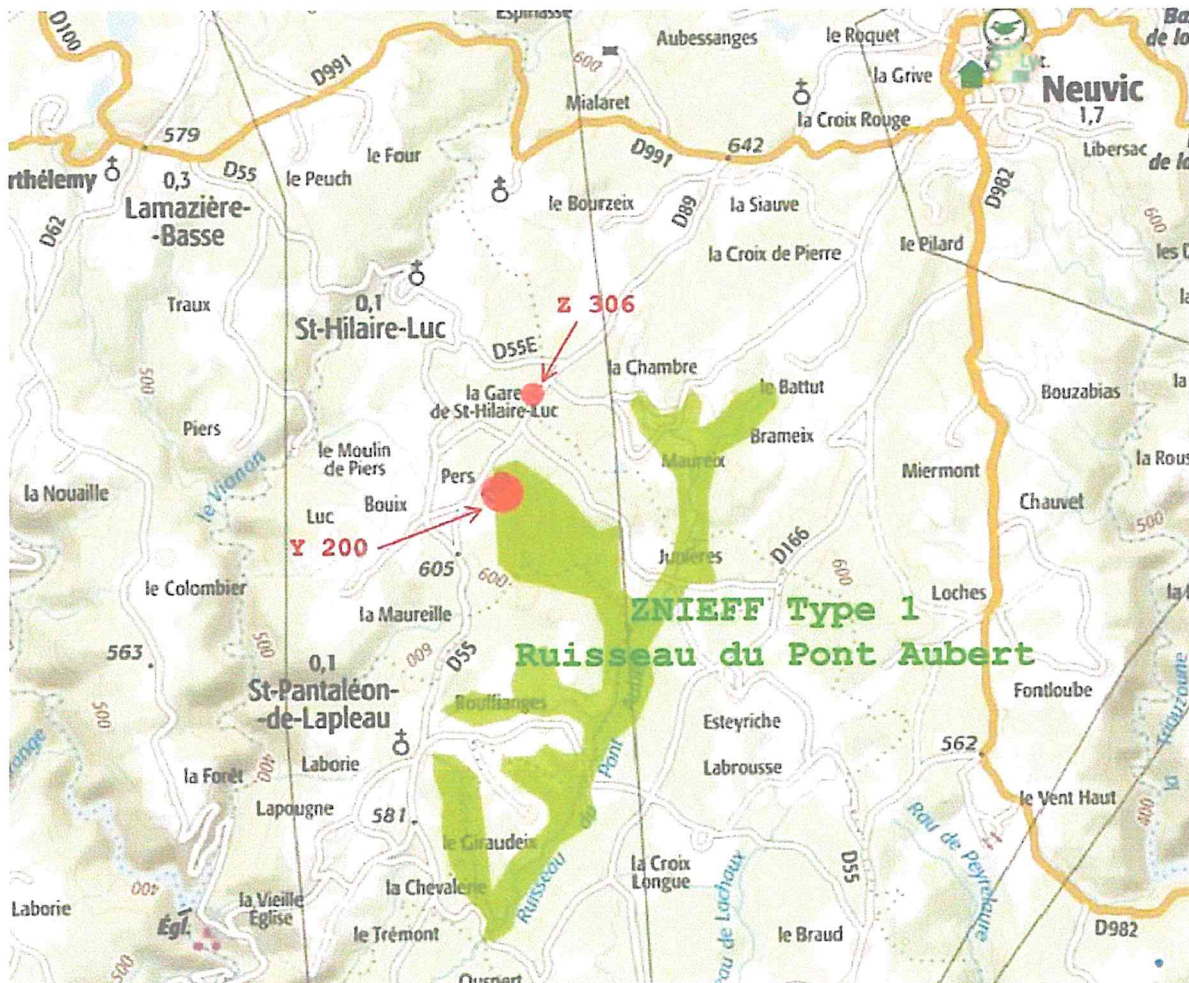
1. Description du contexte

Projet de défrichement de Monsieur Patrick LAC, exploitant agricole, commune de ST-HILAIRE-LUC (19)

Surface du projet : environ 3,8 ha

Objectif : Mise en culture pour implantation d'une prairie vouée à un élevage extensif de bovins.

Ce projet se divise en 2 parcelles distinctes : section Z n°306 et Y n°200. Seule la Y 200 possède une partie incluse dans la ZNIEFF de type I « Ruisseau du Pont Aubert ».



L.P.

2. Sensibilité environnementale du projet

2.1. Caractéristiques de la ZNIEFF »

2.1.1. Les espèces faune et flore de la ZNIEFF

(voir descriptif : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/740120093>)

Les 2 principales espèces déterminantes du site sont l'écrevisse à pattes blanches et la loutre commune, bien que les dernières observations de ces deux espèces datent d'une quinzaine d'année.

2.1.2. Les habitats déterminants de la ZNIEFF

(voir descriptif : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/740120093>)

Les habitats déterminant de ce site sont tous les écosystèmes riverains du lit des ruisseaux et rivières (berges, ripisylve, fonds de vallon hydromorphe, ...)

2.1.3. Vulnérabilité

CF description du site :

« Il devient très urgent de se préoccuper de la préservation des ruisseaux et de faire respecter la réglementation en vigueur sur la protection de la ressource en eau. Ce patrimoine fortement menacé et aussi une richesse touristique qui pourrait bien disparaître dans les prochaines années au rythme actuel des drainages et créations d'étangs. Ces deux facteurs sont des paramètres importants pouvant causer des pollutions thermiques, chimiques et physiques de l'eau empêchant la reproduction des écrevisses entres autres ».

Les aménagements agricoles tels que les défrichements pour implantation de prairie, d'autant plus en limite du plateau, sont donc ici marginaux dans ce phénomène de régression de la qualité des eaux du secteur.

2.1.4. Lien écologique avec le projet

La mise en place de prairies pâturées de manière extensive par des troupeaux ruminants possède un réel intérêt environnemental. En effet, l'herbe présente tout au long de l'année limite le phénomène d'érosion et filtre les pollutions éventuelles. Leurs sols, riches en matière organique, et leur couvert prairial permanent permettent de limiter les pertes de nitrates et l'entraînement des molécules par ruissellement de surface et par érosion.

De plus, les prairies vouées à l'élevage bovin sont très peu fertilisées et peu ou pas traitées (contrairement aux cultures céréalières).

En outre, la biodiversité intrinsèque des écosystèmes prairiaux est très importante, notamment vis-à-vis des végétaux et insectes, espèces à la base de nombreux réseaux trophiques.

Ce rôle protecteur de la prairie vis-à-vis de la ressource en eau est reconnu au niveau européen et a été à l'origine de l'introduction dans la conditionnalité de la PAC (Politique Agricole Commune) de l'obligation d'implanter des bandes enherbées en bordure des cultures le long des cours d'eau.

L.P.

2. Sensibilité environnementale du projet

2.1 Caractéristiques de la ZNIEFF

2.1.1 Les espèces faunes et flore de la ZNIEFF

(voir description)

Les 2 principales espèces déterminantes du site sont l'échassier à pattes blanches et la faune commune. Pour les herbivores on évite les cas de surpeuplement dus à l'absence de prédateurs.

2.1.2 Les habitats déterminants de la ZNIEFF

(voir description)

Les habitats déterminants de ce site sont les écosystèmes riverains du lit de la rivière et les herbiers d'été (zones humides).

2.1.3 Généralités

(voir description de site)

« Il devient très urgent de prendre en compte la préservation des ruisseaux et de leur respect la réglementation en vigueur sur la protection de la ressource en eau. Ce patrimoine fortement menacé et quasi toujours dévalorisé du point de vue des autres dans les pratiques agricoles au niveau actuel des exploitations de ce secteur. Les deux facteurs sont des paramètres importants pouvant causer des pollutions chimiques (nitrates) et physiques (à l'usage de produits phytosanitaires). »

Les aménagements agricoles tels que les débâchements pour irrigation de grande hauteur plus en limite du plateau, sont donc ici jugés dans ce secteur, de régularité de la qualité des eaux du secteur.

2.1.4 L'environnement agricole

La terre en parcelle est exploitée de manière extensive par des troupeaux ruminants (ovins, caprins) en été. L'absence de pesticides et d'engrais est à noter. Les cultures sont limitées à la céréale et à la luzerne éventuellement. Les sols riches en matière organique, et leur fertilité permettent de limiter les pertes de nutriments et l'entretien des parcelles par un minimum de produits phytosanitaires.

Ce type de pratiques agricoles est très importante et ne doit pas être remplacé par des pratiques plus intensives et plus polluantes (traitement aux engrais chimiques).

En outre la production agricole est très importante, notamment vis-à-vis des légumes et tomates, ce qui a conduit à la mise en place de nombreux réseaux d'irrigation.

Ce type de pratiques agricoles est très importante et ne doit pas être remplacé par des pratiques plus intensives et plus polluantes (traitement aux engrais chimiques). La production agricole est très importante, notamment vis-à-vis des légumes et tomates, ce qui a conduit à la mise en place de nombreux réseaux d'irrigation.

3. Description de la zone d'implantation du projet

3.1. Usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Ces deux parcelles incluses dans l'emprise du projet sont vouées à la production de bois d'œuvre feuillus (châtaigniers et chênes notamment) et résultant essentiellement de boisements spontanés ayant colonisés d'anciens espaces agricoles abandonnés. Ce projet de défrichement est ainsi une réouverture d'anciens espaces agricoles.

Les bois ont déjà fait l'objet d'une vente à un exploitant forestier, en conformité le Code Forestier.

3.2. Habitats déterminants présents sur la zone

L'emprise du projet se limitant à une zone de rebord de plateau sans contrainte topographique, aucun habitat déterminant pour la ZNIEFF n'est présent sur l'emprise du projet (zone humide, ruisseau, zone de forte pente, ...).

3.3. Espèces faune et flore de la zone

Aucune espèce déterminante de la ZNIEFF n'est présente sur la parcelle Y 200, en raison de sa topographie plane et de son éloignement des cours d'eau et fonds de vallon humides. Certains oiseaux comme le grand corbeau peuvent être présents sur la zone, mais l'implantation de prairie dans ce secteur très boisé est propice à son mode de vie.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

4.1. Effets prévisibles du projet

Des dates de travaux de dessouchage inadaptées pourraient être néfastes à certaines populations d'oiseaux (et notamment le grand corbeau), surtout en périodes printanières et estivales où sont présentes les nichées.

4.2. Mesures d'évitement et de réduction

- Période d'intervention :

Il est recommandé de réaliser les travaux de dessouchage en dehors de la période de reproduction des oiseaux, pour éviter tout dérangement. Les travaux seront donc entièrement réalisés de septembre à mars.

- Préservation des zones de pente

Aucune zone de pente importante sera concerné par ce défrichement, afin de se prémunir du phénomène d'érosion des pentes et de sédimentation des cours d'eau qui survient généralement après des coupes rases sur versants très pentus.

C.P.

3. Description de la zone d'implantation du projet

3.1. Usage actuel sur le terrain de réalisation du projet

Les deux parcelles situées dans l'implantation du projet sont affectées à la production de bois. Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

3.2. Habitats déterminants présents sur la zone

La zone de projet se situe dans une zone de production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

3.3. Espèces faune et flore de la zone

La zone de projet se situe dans une zone de production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

A. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

A.1. Effets prévisibles du projet

Les données de terrain de la zone de projet sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

A.2. Mesures d'évitement et de réduction

• Éviter l'impact

Il est recommandé de réaliser les travaux de construction en évitant de perturber la production de bois (parcelles forestières) et de perturber la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).

• Réduire les impacts

Il est recommandé de réaliser les travaux de construction en évitant de perturber la production de bois (parcelles forestières) et de perturber la production de bois (parcelles forestières). Les parcelles sont affectées à la production de bois (parcelles forestières) et sont affectées à la production de bois (parcelles forestières).